



une mere divorcer avec un enfant de 17 ANS

Par **bastien513**, le **18/07/2009** à **20:39**

UNE MERE DE FAMILLE A TEL LE DROIT DE METTRE SONT FILS DE 17 ANS DEHORS MALGRER QUI SOIT ENCORE SCOLARISER ELLE A DEMENAGER AVEC L AIDE DE SONT COMPAGMON SANS LAISSER D ADRESSE . QUELLE SONT LES DROIT DE CE JEUME ET QUI PEUT L AIDER A RETROUVER UN TOIT ET QUELLE SON LES DROIT JURIDIQUE QUIL PEUT ENTANNER MERCI

Par **jeetendra**, le **19/07/2009** à **08:54**

bonjour, le mieux c'est d'appeler le [fluo]119[/fluo] (numéro gratuit) pour une prise en charge (aide sociale à l'enfance), courage à vous, bon dimanche